

38. Justice et prescience divines et nos mérites « futuribles » (I, 8, 8 ; 12, 15). — La prédestination, telle que la définit saint Augustin en ses derniers ouvrages (*De dono pers.* 14, 45, BA 24, p. 680), ne concerne directement que les élus. Elle suppose la prescience divine, mais elle s'en distingue parce que celle-ci porte sur tous les hommes, qu'ils soient élus ou non : « Praescire potens est (Deus) etiam quae ipse non facit, sicut quaecumque peccata » (*De praedest. sanct.* 10 19, BA 24, p. 522) ; mais « praedestinatione Deus ea praesciuit quae fuerat ipse facturum » (*ibid.*). Dieu n'a pas voulu positivement le péché d'Adam, mais il l'a permis et l'a prévu avec toutes les conséquences qui en découlent selon saint Paul : *per unius delictum in omnes homines ad condemnationem* (Rom. 5, 16) ; mais aussi avec le remède par le sacrifice du Rédempteur : *Sicut enim in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur* (I Cor. 15, 22) ; et ce remède, il l'a voulu positivement en prédestinant tous ses élus.

Tel est le plan de la divine Providence à l'égard du genre humain, que saint Augustin déduisait des textes inspirés cités et de bon nombre d'autres de même sens et qu'il présentait comme résumé de sa foi au début de l'*Ep.* 190, 2, 5-8, lettre qui provoqua la réaction de Vincent Victor. Il concluait : « Sicut

in regno mortis nemo sine Adam, ita in regno vitae nemo sine Christo. Sicut per Adam omnes homines, ita per Christum omnes iusti homines » (*Ep.* 190, 2, 8).

Il répondait ensuite (*Ep.* 190, 3, 9-12) à une difficulté tirée de la prescience divine : « Cur autem creentur etiam illi quos creator praesciuit ad damnationem non ad gratiam pertinere... » (3, 9), et parmi les « damnati » il évoquait les enfants : « tam multi paruuli qui, tantummodo vinculo peccati originalis obstricti, sine gratia mediatoris ex hac luce rapiuntur. » Selon son habitude, il explique ce mystère de la divine Providence par saint Paul, Rom. 9, surtout 20-22, où se trouve l'image du potier qui peut *ex eadem massa facere aliud vas in honorem, aliud in contumeliam*, et il présente le cas des petits enfants qui meurent, les uns baptisés, les autres laissés dans la « massa damnata », comme une preuve particulièrement évidente (3, 10 : « maxime apparet in paruulis ») de la miséricorde de Dieu et de l'absolue gratuité du salut par la grâce du Christ. C'était convaincant pour les petits baptisés. Mais la solution augustinienne pour les autres : « ut etiam ipsa rectorum multitudine ostenderetur quam nullius momenti sit apud Deum iustum quantalibet numerositas iustissime damnatorum » (3, 12) parut trop dure à Vincent Victor : ceux qui le trouvaient trop sévère en ne concédant aux enfants morts sans baptême, tout comme au bon larron, que le paradis en attendant le royaume de Dieu après le jugement dernier, il les assurait de son plein accord, du moment qu'ils amplifiaient les effets de la miséricorde et de la prescience de Dieu (cf. II, 12, 16 et III, 13, 19). Il faut concéder que la réflexion d'Augustin était trop sévère ; le progrès du dogme devait avec raison l'adoucir, comme nous l'avons dit (voir note compl. 34 : *Les « Limbes » des enfants morts sans baptême*) ; mais Vincent Victor, de son côté, ne tenait pas suffisamment compte du dogme de la Rédemption par la grâce du Christ. Il est difficile de voir en quelle mesure il s'en occupait en son écrit ; des citations que nous en avons conservées Augustin se dégage une tentative pour justifier la solution des « miséricordieux » en faisant appel à la prescience de Dieu : « modo misericordiae prescientiaeque diuinae et effectum amplificet et affectum ». On comprend aisément que la solution proposée « magnifie la divine miséricorde » ; mais comment respectait-elle la justice de Dieu ? Car c'est au nom de cette « justice » que saint Augustin parle de la « damnatio » des enfants morts sans baptême (cf. note compl. 35 : « *Damnatio* » et le sort des enfants morts sans baptême).

Cette justice, il est vrai, en ce cas particulier, est profondé-

ment mystérieuse ; et pour saint Augustin, on le sent, c'était un des aspects les plus inaccessibles à notre faible raison dans le dogme du péché originel ; il demande d'abord un acte de foi sans comprendre ; mais, ajoute-t-il « crede ut intellegas ». Les explications qu'il propose en son *Ep.* 190 et ailleurs ne sont que des essais pour entrer, selon ses moyens, dans cette « intelligence de sa foi ». Mais on aurait tort de n'y voir que l'aspect négatif des non-élus ; on déforme la solution augustinienne, on en brise l'équilibre en ne parlant que des « damnati ». Pour Augustin, l'essentiel de sa solution qui « magnifie la miséricorde de Dieu » c'est l'aspect positif des élus, parmi lesquels sont d'innombrables petits enfants baptisés (cf. *Ep.* 190, 3, 11).

Vincent Victor, pour sa part, semble chercher une explication dans la prescience divine. S'il s'agit des élus, Augustin concède que son explication peut être bonne, en disant : « Inuenit qualitercumque quod diceret, quoniam praescientia Dei praedestinat in uitam aeternam nihil obesse potuisset paulisper alieno inhaerere peccato » (I, 8, 9) ; il lui reproche seulement, en ce cas, de mal expliquer la venue de l'âme dans un corps de péché (cf. note compl. 51 : *La venue de l'âme dans le corps*).

Pour les petits enfants morts sans baptême, on pouvait aussi invoquer la prescience divine : s'ils étaient « damnés », c'est parce que, s'ils avaient vécu jusqu'à l'âge adulte, ils l'auraient mérité en péchant volontairement. La solution était conforme au principe pélagien « qu'un Dieu juste ne punit que les péchés commis librement par un adulte ». On la retrouve un peu plus tard chez les « semipélagiens » de Provence, chez qui Augustin la réfute à nouveau (cf. *De dono pers.* 12, 31-33, BA 24, p. 668-675). Vincent Victor la signale, mais il la rejette, selon saint Augustin qui l'en félicite en disant : « Contra istam vanitatem iam satis manifeste ac breuiter est locutus » (I, 12, 15), et en citant la raison donnée par Vincent Victor : « Dieu serait injuste en jugeant un homme non encore né pour des actes libres qui n'existent pas » (I, 12, 15). Saint Augustin ajoute : « Hoc enim respondit, cum tractaret questionem aduersus eos qui dicunt : Cur Deus hominem faciebat, quem utpote praescius sciebat futurum non bonum ? » ; la question correspond à celle que Vincent Victor avait pu lire dans l'*Ep.* 190, 3, 9 : « Cur autem creentur etiam illi quos creator praesciuit ad damnationem non ad gratiam pertinere... »

Si saint Augustin développe ici à son tour les raisons de rejeter cette opinion, c'est sans doute qu'elle avait toujours

cours en certains milieux et pouvait y favoriser le pélagianisme qu'il combat sans se lasser. — Relevons que cette réfutation souligne le bon sens et le réalisme existentiel d'Augustin ; elle est en plein accord avec sa conception des Idées exemplaires qui, pour lui, expriment en Dieu non pas tous les mondes possibles « in abstracto » à la manière de saint Bonaventure ou de Leibniz, mais le seul monde réel que, de toute éternité, Dieu, dans sa sagesse et son libre amour, a décidé de créer, comme l'a bien montré Zimara (*art. cité infra*, p. 363-374). De là cette réflexion pleine de bon sens malgré son apparence un peu subtile : « Quid quod ipsa exinanitur omnino praescientia, si quod praescitur non erit ? » (I, 12, 15). N'est-ce pas supprimer la prescience que de lui donner pour objet des actes qui n'existeront d'aucune façon ? De tels actes libres qu'on a appelés « futuribles » sont en dehors des Idées divines, qui n'expriment que du réel, actuel, passé ou futur. Et ce serait aussi, selon le même bon sens, une injustice que de condamner quelqu'un pour des actes qu'il n'a pas faits et ne fera jamais, mais qu'il pourrait faire et « aurait faits s'il avait vécu » ! C'est par là aussi qu'il donne la vraie exégèse du texte invoqué par Vincent Victor : *Raptus est ne malitia mutaret intellectum eius* (*Sap.* 4, 11) ; voir note compl. 39 : *L'exégèse des textes scripturaux sur l'origine des âmes*.

Ajoutons que ce réalisme des Idées exemplaires, joint à la doctrine de la création divine par un acte d'amour, qui est un choix pleinement libre, exempt de toute nécessité, met un parfait équilibre dans les diverses thèses augustinienne sur la grâce et la Providence, la prédestination des élus, la damnation des pécheurs, la prévision des uns et des autres aussi certaine que la science des Idées éternelles, la bonté souveraine de Dieu et la responsabilité de ses créatures libres ; mais sans jamais oublier que Dieu, « par qui tout s'explique », est un Dieu transcendant qui dépasse infiniment toutes les ressources de notre raison dans les mystères qu'il veut bien nous révéler, selon le mot si souvent cité : *O altitudo... !* (Rom. 11, 33.)

*Bibliographie.* C. ZIMARA, *Das Ineinanderpiel von Gottes Vorwissen und Wollen nach Augustinus*, dans *Freiburger Zeitschr. für Philos. und Theologie*, 6, 1959, p. 271-299 et 361-394 ; Jean CHÉNÉ-Jacques PINTARD, *La science divine et les futurs conditionnels*, dans BA 24, p. 818-819.